

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juillet 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2015**

**2015 DFPE 321** Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de vaisselle, ustensiles de cuisine et de cuisson à divers établissements - Marché de fournitures - Modalités de passation.

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1, L.3411-1 et suivants ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, pré scolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance, signée le 25 mai 2012 et valable à compter de sa transmission au contrôle de légalité le 29 mai 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement de l'appel d'offres ouvert dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de fournitures et services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, pré scolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance, ainsi que l'autorisation de signature du marché issu de la procédure d'appel d'offres ouvert par le coordonnateur du groupement de commandes ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvées les modalités de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert concernant un marché à bons de commande pour la fourniture et la livraison de vaisselle, ustensiles de cuisine et de cuisson aux établissements de petite enfance et aux services de la Ville et du Département de Paris, dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de fournitures et services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, pré scolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance.

Article 2 : Sont approuvés le règlement de la consultation, les actes d'engagement ainsi que le cahier des clauses administratives particulières de la procédure d'appel d'offres relatif à la fourniture et la livraison de vaisselle, ustensiles de cuisine et de cuisson aux établissements de petite enfance et aux services de la Ville et du Département de Paris, pour une durée de 24 mois, reconductible tacitement une fois, dans les mêmes termes.

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où la consultation n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53-I à III du code des marchés publics et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, Madame la Maire de Paris est autorisée à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 4 : Conformément à l'article 3 de la convention constitutive du groupement de commandes, Madame la Maire de Paris, coordonnateur du groupement, est autorisée à signer le marché résultant de la procédure de consultation, dont les montants minimum et maximum pour une durée de 24 mois sont décomposés comme suit :

	Montant minimum HT Pour 24 mois	Montant maximum HT Pour 24 mois
Ville de Paris	300 000 € HT	800 000 € HT
Département de Paris	20 000 € HT	200 000 € HT
Total	320 000 € HT	1 000 000 € HT

Article 5 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris et des états spéciaux d'arrondissements, articles 6257 et 60632, chapitre 011, rubrique 64, au titre des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**